

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 18 janvier 2022 à 19h par voie de vidéoconférence

Présences :

Les conseillers Mmes Julie Paradis, Lyndsay Simard, MM. Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust.

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

En raison des risques toujours présents face à la COVID-19, cette séance par vidéoconférence est dûment autorisée par arrêtés ministériels et sera enregistrée et publiée sur le site internet de la Municipalité

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

2022-01-01

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 janvier 2022

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 janvier 2022 comme suit:

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 janvier 2022

2. Affaires financières

2.1 Adoption du budget 2022

Période de questions aux citoyens (questions et délibérations sur les prévisions budgétaires seulement)

Parole au Conseil

Levée de la séance extraordinaire

2022-01-02

Adoption du budget 2022

Lecture est faite des prévisions budgétaires pour l'année 2022 de la Municipalité des Cèdres.

REVENUS

Taxes sur la valeur foncière	6 691 657 \$
Taxes sur une autre base	2 251 094 \$
	8 942 751 \$
Gouvernement du Québec	10 000 \$
Bonification des compensations	40 000 \$
	50 000 \$
Autres services rendus	245 542 \$
Imposition de droits	518 050 \$
Amendes et pénalités et autres	287 700 \$
	1 051 292 \$
Subventions gouvernementales	630 627 \$
	630 627 \$
TOTAL DES REVENUS	10 674 670 \$

DÉPENSES

Administration générale

Conseil municipal	207 770 \$
Gestion financière et administrative	650 964 \$
Greffe	302 324 \$
Évaluation	69 964 \$
Gestion du personnel	153 509 \$
Communication	137 937 \$
Hôtel de ville - autres	166 060 \$
	1 688 528 \$

Sécurité publique

Police	1 362 490 \$
Sécurité incendie	688 096 \$
Sécurité civile	23 825 \$
Autres	3 268 \$
	2 077 679 \$

Transport

Voirie municipale	1 223 751 \$
Enlèvement de la neige	673 785 \$
Éclairage de rues	37 936 \$
Circulation et stationnement	53 625 \$
Transport par eau et en commun	195 586 \$
	2 184 683 \$

Hygiène du milieu

Approvisionnement et traitement de l'eau potable	324 488 \$
Réseau de distribution de l'eau potable	199 090 \$
Traitement des eaux usées	121 970 \$
Réseaux d'égouts	255 722 \$
Déchets domestiques	524 777 \$
Matières secondaires	210 196 \$
Élimination matériaux secs	5 000 \$

Plan de gestion	14 310 \$
Cours d'eau	8 205 \$
Protection de l'environnement	109 057 \$
	1 772 815 \$
<u>Aménagement, urbanisme et développement</u>	
Aménagement, urbanisme et zonage	530 330 \$
Quote-part centre local DEV/Prom. et dév.	66 016 \$
Autres	97 300 \$
	693 646 \$
<u>Loisirs et culture</u>	
Activités récréatives - Pavillon	168 695 \$
Opti-Centre	53 435 \$
Patinoires extérieures	27 860 \$
Parcs et terrains de jeux	206 929 \$
Parcs régionaux – gestion et exploitation	93 140 \$
Expositions et foires	112 740 \$
Mission de base	82 000 \$
Autres	17 124 \$
Bibliothèque	406 748 \$
	1 168 671 \$
<u>Frais de financement</u>	
Intérêts sur dette à long terme	294 853 \$
Autres frais de financement	55 500 \$
	350 353 \$
TOTAL DES DÉPENSES	9 936 375 \$
<u>AFFECTATIONS</u>	
Remboursement de capital	637 152 \$
Affectation au fonds de roulement	47 449 \$
Affectation au fonds des opérations	53 694 \$
	738 295 \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	10 674 670 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	0,00 \$

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 16 décembre 2021 décrétant la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2022 le 18 janvier 2022 à 19 h;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres aura à pourvoir, au cours de l'année 2022, à des dépenses s'élevant à 10 674 670\$;

ATTENDU QUE la Municipalité imposera par le règlement numéro 478-2022, les taxes et compensations nécessaires pour équilibrer le présent budget;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil municipal adopte le budget 2022 démontrant des dépenses totalisant 10 674 670\$, le tout tel que présenté et étudié par le Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : 19h17

Fin de la période de questions : 19h18

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2022-01-03 Levée de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 19h20.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

VERSION NON OFFICIELLE